#### **DECRET N° 2011-130 DU 31 MARS 2011**

portant nomination des Directeurs Départementaux du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales.

# LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n°2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu décret n° n°2009-443 du 09 juin 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;
- Sur proposition du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er février 2011.

# DECRETE:

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Les personnes dont les noms suivent sont nommées Directeurs Départementaux du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales.

## Il s'agit de :

- Directeur Départemental de la Culture, de
  l'Alphabétisation et de la Promotion des langues
  Nationales du Zou et des Collines : Monsieur Clétus Nestor GUEZO
- Directeur Départemental de la Culture, de
  l'Alphabétisation et de la Promotion des langues
  Nationales de l'Ouémé et du Plateau : Monsieur Emmanuel E. DOSSOU
- Directeur Départemental de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues
   Nationales de l'Atlantique et du Littoral : Monsieur Joseph ONITCHANGO

6 3

1

- -Directeur Départemental de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales de l'Atacora et de la Donga : Monsieur **Théodore MAMA WOROU**
- Directeur Départemental de la Culture, de
  l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues
  Nationales du Borgou et de l'Alibori : Monsieur Joseph DENDI
- -Directeur Départemental de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Langues Nationales du Mono et du Couffo : Monsieur Anicet ATCHA.

<u>Article 2</u>: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 mars 2011

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, 5

### Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Le Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales,

Idriss L. DAOUDA

**Galiou SOGLO** 

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEPDEPPCAG 4 MCAPLN 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 27 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 06 JO 1.

5